

Alliance pour la solidarité de la Côte-Nord

Plan d'action local

2024-2029

Minganie

Élaboré par les partenaires en développement social et des communautés de la Minganie



Table des matières

Liste des tableaux 3

Introduction 4

Contexte et vision 5

Portrait général du territoire 6

Gouvernance 7

Priorités d’action 10

Document de présentation 18

Sélection et soutien des projets financés 19

Gestion de l’enveloppe financière et modalités de dépôt des initiatives 20

 Modalités de dépôt de demandes d’aide financière.....20

 Mécanismes de sélection des projets 21

 Reddition de comptes.....22

 Diffusion de l’information, des résultats et des pratiques gagnantes 22

Cadre de gestion.....24

Liste des tableaux

Tableau 1 Gouvernance	9
Tableau 2 Plan d'action.....	10
Tableau 3 Modalités de versements de l'aide financière	21
Tableau 4 Moyen de diffusion	23

Introduction

Le présent plan d'action local s'inscrit dans le cadre de la nouvelle entente de l'Alliance pour la solidarité 2024-2029 et vise à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur le territoire de la Minganie. Il découle d'une démarche concertée amorcée à l'échelle régionale de la Côte-Nord, où de nombreux partenaires ont contribué à définir une vision commune de la lutte à la pauvreté, à proposer des orientations, et à revoir les mécanismes de gouvernance et de participation.

Au cours des derniers mois, un important travail collectif a été réalisé à l'échelle régionale, notamment par l'entremise de l'évaluation de l'Alliance précédente (2017-2024), la mise en place d'un comité de pilotage régional et la tenue de concertations avec l'ensemble des MRC de la Côte-Nord. Cette démarche a permis d'identifier les grands enjeux structurants en matière de pauvreté, de faire ressortir les défis spécifiques aux milieux ruraux, éloignés et dévitalisés, et de proposer des pistes d'action concrètes pour la suite.

En Minganie, le plan d'action local vise à poursuivre cette dynamique régionale tout en tenant compte des réalités propres à notre territoire. Il repose sur la volonté de mobiliser les acteurs locaux autour d'une vision partagée de la pauvreté et de ses multiples dimensions. Le plan d'action a été élaboré de façon collective avec les partenaires du territoire. Il vise à déterminer les priorités pour les trois prochaines années. Il cible des clientèles et secteurs à soutenir, ainsi que les modalités de gouvernance, de sélection des projets et de gestion de l'enveloppe locale.

Il s'appuie sur les principes fondamentaux de l'Alliance, soit :

- L'implication des personnes premières concernées;
- La mobilisation des milieux;
- La concertation entre les partenaires;
- Le soutien à des initiatives structurantes qui répondent aux besoins réels du territoire.

Une démarche locale de planification a été faite afin de faire émerger des actions pertinentes et porteuses qui permettront d'améliorer durablement les conditions de vie des personnes vivant en situation de pauvreté en Minganie.

Contexte et vision

Le Plan d'action gouvernemental pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (PAGIEPS) 2024-2029 vise à soutenir les personnes et les familles en situation de vulnérabilité à travers le Québec. Dans ce cadre, les Alliances pour la solidarité jouent un rôle central en déléguant aux partenaires régionaux la gestion d'une enveloppe de financement provenant du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), destinée à financer des projets qui répondent aux priorités locales. Ce plan d'action local s'appuie donc sur cette dynamique régionale pour adresser les besoins spécifiques de notre territoire.

La Côte-Nord fait face à des défis spécifiques qui exacerbent la pauvreté. On entend par « pauvreté » la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration et sa participation à la société¹. La pauvreté et l'exclusion sociale engendrent une série d'enjeux qui influencent directement les conditions de vie, la santé et la participation citoyenne des personnes concernées. L'éloignement géographique, la faible densité de population, la dévitalisation des communautés, ainsi que l'accès limité aux services essentiels constituent des facteurs structurels majeurs qui compliquent la lutte contre la pauvreté dans la région. Ces réalités territoriales impliquent une prise en compte adaptée des conditions vécues localement.

Ce plan d'action local concerté vise ainsi à refléter ces particularités territoriales et structurelles en élaborant des stratégies et des actions qui répondent de manière ciblée aux besoins et potentiels des milieux de la région. Il s'appuie sur la mobilisation et la concertation des partenaires locaux pour mieux structurer les interventions et améliorer les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale sur le territoire.

Il repose sur une vision inclusive et ancrée dans la réalité des territoires. Il reconnaît que la pauvreté est influencée par de nombreux facteurs à savoir économiques, sociaux, culturels, géographiques, etc. Ces facteurs sont particulièrement marqués en Minganie. La démarche mise sur la mobilisation des partenaires locaux. Elle valorise également la participation directe des personnes concernées afin d'élaborer des solutions durables, structurantes et adaptées aux réalités spécifiques du territoire.

¹ QUÉBEC. *Loi québécoise visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, RLRQ, chapitre L-7, à jour au 30 novembre 2024, [Québec], Éditeur officiel du Québec, 2019. Chapitre I, art. 2)

Portrait général du territoire

La MRC de la Minganie est un vaste territoire de l'est de la Côte-Nord, situé entre la forêt boréale et le golfe du Saint-Laurent. Elle couvre près de 72 000 km² et regroupe huit municipalités ainsi que deux communautés autochtones, Nutashkuan et Ekuanitshit. En 2025, la population est estimée à 6 565 habitants, soit une faible densité et une population dispersée sur un grand territoire².

La Minganie se caractérise par un vieillissement marqué de sa population, avec plus de 20 % des résidents âgés de 65 ans et plus, une proportion appelée à augmenter au cours des prochaines décennies. À l'inverse, la part des jeunes diminue progressivement, ce qui pose des enjeux importants pour le maintien des services, la main-d'œuvre et la vitalité des communautés.

Sur le plan socioéconomique, le taux d'activité et le taux d'emploi sont comparables à ceux de la Côte-Nord, mais demeurent inférieurs à la moyenne québécoise, tandis que le taux de chômage est plus élevé. Le niveau de scolarisation est également plus faible qu'ailleurs au Québec, ce qui influence la participation au marché du travail et accentue certaines vulnérabilités économiques³.

Un portrait beaucoup plus détaillé de la situation géographique, démographique, sociale et économique de la Minganie est présenté en ***annexe intitulé Portrait de la Minganie***.

² GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Régions administratives. Côte-Nord (région 09). Portrait général, 2025, [En ligne]. Disponible en ligne : [Cartographie de la région administrative de la Côte-Nord \(09\)](#)

³ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Portrait socioéconomique de la MRC de la Minganie. Recensement de 2021. Disponible en ligne : [Portrait socioéconomique de la Côte-Nord – 2025 - MRC de Minganie](#)

Gouvernance

La Table de développement social et des communautés (TDSC) de la Minganie regroupe l'ensemble des partenaires qui œuvrent en développement social sur le territoire. Afin d'éviter le dédoublement des rencontres et de faciliter la participation des partenaires, il a été convenu que l'Alliance pour la solidarité serait intégrée à la TDSC comme un axe de travail à part entière, au même titre que les autres axes de la Table.

Cet axe est toutefois entièrement dédié aux enjeux et aux travaux propres à l'Alliance pour la solidarité, notamment ceux liés à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il permet de concentrer les réflexions, les discussions et les décisions sur ces enjeux spécifiques, tout en s'inscrivant dans la structure existante de la Table.

Les partenaires qui participent aux rencontres de l'axe de l'Alliance sont donc les mêmes partenaires que ceux de la TDSC. Les enjeux abordés par l'Alliance sont déjà largement identifiés et travaillés au sein de la Table. Cette organisation favorise une meilleure cohérence des actions, une participation optimale des partenaires et une utilisation plus efficace du temps et des ressources.

Les premiers concernés occupent une place centrale dans les travaux de l'Alliance pour la solidarité. Leur participation aux rencontres est encouragée afin que leurs réalités, leurs expériences et leurs points de vue puissent orienter les réflexions, les priorités et les décisions prises. Dans une démarche progressive et sécurisée, un comité composé de 4 à 5 personnes premières concernées et d'organismes les accompagnant est mis en place pour permettre de premières consultations en toute sécurité. À mesure que la confiance et la structure le permettent, ces personnes s'intègrent progressivement aux rencontres de l'Alliance, contribuant ainsi directement à la co-construction du plan d'action. Lorsque le besoin d'anonymat est exprimé, la participation se fait par l'intermédiaire des organismes qui les accompagnent et les représentent.

Les rencontres de l'axe sont tenues en virtuel ou en présentiel selon les besoins. Elles visent à développer une compréhension commune des enjeux, à prioriser les actions à réaliser, à définir les projets à mettre de l'avant ainsi que les partenaires à mobiliser, et à assurer le suivi du comité chargé de l'analyse des demandes de financement.

Lors de ces rencontres par axe, les premiers concernés sont également intégrés afin que leurs expériences et leurs réalités contribuent directement aux réflexions, aux décisions et aux orientations adoptées.

Un comité d'analyse des demandes de financement s'inscrit dans la gouvernance de l'Alliance et complète les rencontres de l'axe de l'Alliance en reliant l'analyse des demandes de financement aux priorités définies. Constitué pour un an et renouvelable chaque année, il assure la continuité du suivi et de l'évaluation des projets. Lorsqu'un membre du comité d'analyse souhaite soumettre une demande de financement, il peut se retirer temporairement afin de garantir une évaluation impartiale. Une fois l'analyse terminée, il réintègre le comité d'analyse pour les évaluations futures.

Le tableau ci-dessous présente les différentes instances, leurs rôles et responsabilités, ainsi que leur composition.

Tableau 1 Gouvernance

Instance	Rôles et responsabilités	Décision	Composition
Concertation locale pour la lutte à la pauvreté	Mener une réflexion et une discussion en Minganie sur la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale. Déterminer la composition du comité et son fonctionnement. Favoriser l'implication et la mobilisation des acteurs concernés. Assurer la cohérence et les liens avec les démarches et programmes présentant des enjeux communs.	- Définir le mode de fonctionnement et le cadre de gestion dans le territoire de la MRC. - Déterminer les priorités d'action du territoire.	○ Tous les partenaires de la table de développement social ○ Personnes premières concernées
Comité d'analyse des demandes de financement	Analyser les demandes de financement selon les critères établis. Émettre des recommandations pour l'approbation des projets.	Recommander l'approbation des projets locaux.	○ Représentant d'organismes⁴ locaux ou communautaires ○ L'agente en développement social de la MRC ○ Organisateur communautaire
MRC et ressource en développement	Soutenir les organismes porteurs et les accompagner dans l'ensemble du processus d'obtention d'aide financière (planification à reddition de comptes). Assurer la conformité, la mise en place et le suivi du plan d'action local.	- Approuver l'aide financière du FQIS pour les initiatives locales (par le conseil de la MRC).	○ Agent au développement ○ Directeur général ○ Élu et membres du conseil de la MRC
Coordonnateur en développement social	Faire le lien entre les travaux en développement social, puis la démarche de l'Alliance et la MRC.	Aucune décision formelle (rôle de liaison et de coordination).	Agent au développement

⁴ Partenaires à la même signification que le terme représentant d'organisme

Priorités d’action

Le présent plan d’action de l’Alliance pour la solidarité de la Minganie se veut un outil adaptable, conçu pour évoluer au fil du temps afin de mieux répondre aux enjeux réels rencontrés dans nos communautés. Il pourra être révisé et mis à jour après la première année de mise en œuvre, afin d’assurer que les actions restent pertinentes, efficaces et bien ciblées. Aucune section du plan d’action n’est spécifiquement dédiée aux partenaires et organismes cibles, puisque ce sont principalement les membres de la table qui assurent ces collaborations. D’autres types de partenariats pourront être sollicités au fur et à mesure de l’avancement des travaux.

Tableau 2 Plan d'action

Secteur priorisé : Itinérance				
Objectif	Enjeux identifiés	Actions	Populations cibles	Échéancier
Favoriser la collaboration et développer des ressources adaptées pour répondre aux besoins liés à l’itinérance	- Itinérance temporaire - Itinérance chronique - Itinérance situationnelle	Développer des actions concertées et des ressources mettant en valeur une approche de proximité qui favorise la collaboration et qui réponds aux besoins des personnes en situation d’itinérance ou à risque de l’être	Personnes à faible revenu Familles monoparentales Personnes qui vivent avec des défis de santé mentales Personnes qui vivent avec des dépendances Personnes qui vivent des situations conjugales précaires Personnes immigrantes et/ou racisées Personnes âgées Communauté LGBTQI+ Communautés Innues Femmes Travailleurs saisonniers Personnes en situation de précarité résidentielles	2024-2029
		Soutenir la coordination des actions et des ressources mises en place		
		Développer des solutions adaptées pour loger les personnes en situation d’itinérance ou à risque d’itinérance		
		Soutenir les travaux visant à réduire les barrières à l’accès aux logements		

Secteur priorisé : Logement				
Objectif	Enjeux identifiés/Problématiques	Actions	Populations cibles	Échéancier
Accroître l'accès à des logements abordables, adaptés et durables	- Insuffisance de logements abordables adaptés et accessible sur le territoire - Absence de ressources d'hébergement sécuritaire - Risque accru d'itinérance	Soutenir l'offre et l'accès à des logements sécuritaires, inclusifs, adaptés et abordables	Personnes à faible revenu Femmes et enfants victimes de violence conjugale Les jeunes Personnes âgées Personnes en situation d'handicap Nouveaux arrivants Travailleurs saisonniers Personnes vivant avec dépendances Personnes vivant seules Communauté LGBTQI+ Communautés Innues	2024-2029
		Favoriser le développement d'une offre d'habitation sécuritaires, inclusifs, adaptés, abordables et en faciliter l'accès		
		Soutenir les actions favorisant l'accompagnement des personnes vulnérables dans les stratégies de recherche d'habitation		
		Encourager la participation des premiers concernés autour des enjeux d'habitation		
		Soutenir des initiatives en lien aux menus travaux		

Secteur priorisé : Sensibilisation et lutte aux préjugés				
Objectif	Enjeux identifiés/Problématiques	Actions	Populations cibles	Échéancier
Favoriser des milieux de vie sécuritaires inclusifs et respectueux (Équité, Diversité, Inclusion)	• Présence de différentes formes de violence • Manque de communication et de diffusion de l'information • Incompréhension des réalités liées à la consommation de substances et aux dépendances • Limites des services d'accompagnement psychosocial et d'intervention de crise	Sensibiliser la collectivité aux enjeux d'exclusion	Femmes Personnes immigrantes et/ou racisées Communauté LGBTQI+ Personnes vivant avec dépendances Personnes en situation d'handicap Travailleurs saisonniers Personnes qui vivent avec des défis de santé mentales Communautés Innues	2024-2029
		Favoriser l'inclusion sociale et la participation citoyenne		
		Créer et soutenir des milieux de vie coopératifs et inclusifs permettant l'épanouissement collectif et individuel		

Secteur priorisé : Éducation et littératie				
Objectif	Enjeux identifiés/Problématiques	Actions	Populations cibles	Échéancier
Favoriser l'accès à l'éducation, à la formation et au développement des compétences	• Enjeux liés au retour au travail • Milieu de vie coopératif limité • Accès restreint aux services de garde • Besoins en lien avec l'éducation/littératie/numératie • Accès limité à la formation et aux programmes d'emploi • Difficulté/limitation liés à réussite éducative et accompagnement	Appuyer la réussite éducative en intégrant le développement global de l'enfant (familles, écoles, organismes communautaires et la communauté)	Jeunes Femmes Personnes en situation d'handicap Familles monoparentales Personnes qui vivent avec des défis de santé mentales Personnes immigrantes et/ou racisées Personnes immigrantes Personnes Aînés Communautés Innues	2024-2029
		Encourager les programmes de soutien parental afin de renforcer la réussite éducative		
		Soutenir des initiatives favorisant la réussite éducative et le retour aux études ou à l'emploi pour les jeunes et les adultes		
		Encourager l'accompagnement et le soutien social dans les communautés, centrés sur l'éducation et la littératie		
		Soutenir les initiatives favorisant la littératie de la population (ex: littératie financière, alimentaire, numérique)		
		Favoriser le déploiement des ateliers de littératie, numératie et littératie financières sur tout le territoire		
		Soutenir des initiatives qui facilitent l'accès à l'apprentissage et à la formation (ex. : services de garde, transport, coût)		

Secteur priorisé : Transition socio-écologique				
Objectif	Enjeux identifiés/Problématiques	Actions	Populations cibles	Échéancier
Compréhension de la transition socio-écologique (TSÉ)	• Communication • Éducation populaire • Acquisition de connaissance • Résilience communautaire	- Favoriser l'éducation populaire - Soutenir des initiatives qui permettront de mieux comprendre la TSÉ	Toute la population du territoire de la Minganie	2024-2029
Secteur priorisé : Sécurité alimentaire				
Objectif	Enjeux identifiés/Problématiques	Actions	Populations cibles	Échéancier
Assurer à toutes et à tous une alimentation saine, de qualité, abordable et accessible	• Sécurité alimentaire (accessibilité, abordable, popotte, prêt-à-manger, qualité) • Le gaspillage alimentaire	Favoriser et promouvoir l'accès équitable à une alimentation saine et abordable	Personnes à faible revenu Personnes vivant seules Familles monoparentales Personnes âgées Personnes en situation de dépendance Nouveaux arrivants Personnes immigrantes et/ou racisées Travailleurs saisonniers	2024-2029
		Soutenir les initiatives et collaborations locales pour réduire l'insécurité alimentaire, améliorer l'abordabilité et offrir de la formation		
		Sensibiliser face aux enjeux liés à l'insécurité alimentaire		
		Soutenir les initiatives visant la lutte au gaspillage alimentaire		
		Favoriser les initiatives en sécurité alimentaire qui couvrent l'ensemble du territoire		
		Encourager la mise en place de la tarification sociale		

Secteur priorisé : Transport, accès aux services				
Objectif	Enjeux identifiés/Problématiques	Actions	Populations cibles	Échéancier
Renforcer la mobilité territoriale	• Enjeux de mobilité • Accès aux soins de santé et services sociaux • Loisirs et participation sociale • Accès aux services divers	Identifier les enjeux liés à la mobilité	Personnes âgées Personnes à faible revenu Les jeunes Personnes en situation d’handicap, Travailleurs saisonniers Nouveaux arrivants Personnes en situation d’handicap Personnes vivantes avec des défis en santé mentale Personnes en situation de violence Personnes vivant seule Personnes en situation de dépendance	2024-2029
		Favoriser des solutions de transport et de mobilité inclusives et accessibles		
		Encourager la mise en œuvre de projets favorisant le navettage (services, loisirs, épicerie, etc.) et l’accompagnement des personnes		
		Soutenir des initiatives encourageant la mutualisation des ressources		

Secteur priorisé : Pauvreté et dévitalisation des communautés				
Objectif	Enjeux identifiés/Problématiques	Actions	Populations cibles	Échéancier
Améliorer les conditions de vie et l'accès aux services	• Isolement social • Dévitalisation • Disparité de revenu homme/femme • Coût de la vie • Soutien à domicile • Intégration à l'emploi	Favoriser le développement d'initiatives qui renforcent la cohésion sociale et le soutien aux populations vulnérables	Personnes à faible revenu Nouveaux-arrivants Personnes immigrantes et/ou racisées Personnes âgées Communautés locales en dévitalisation Familles monoparentales Femmes Personnes vivant seules Personnes en santé mentale Personnes à l'intersection de plusieurs inégalités	2024-2029
		Encourager la mobilisation des acteurs locaux pour des interventions équitables et coordonnées dans les communautés		
		Soutenir des projets visant à la réalisation de menus travaux		
		Renforcer la cohésion sociale et la mutualisation des ressources		
		Soutenir et bonifier l'offre de services en soutien à domicile		
		Promouvoir des démarches qui facilitent l'attraction et la rétention de services et de professionnels dans les communautés		

Secteur priorisé : Accessibilité et inclusion numérique (fracture numérique)				
Objectif	Enjeux identifiés/Problématiques	Actions	Populations cibles	Échéancier
Favoriser l'inclusion numérique et l'accès à l'information, à la formation et à la communication	• Communication • Diffusion de l'information • Formation en lien avec le numérique	Soutenir la formation et l'accompagnement numérique pour favoriser l'inclusion et la littératie numérique	Nouveaux arrivants	2024-2029
		Promouvoir l'accessibilité à l'information et à la communication	Personnes immigrantes et/ou racisées	
		Soutenir les initiatives visant à lutter contre la désinformation	Travailleurs saisonniers	
		Encourager les actions qui favorisent la sécurité numérique et l'usage des outils numériques	Jeunes	
			Personnes vivant seules	
			Personnes âgées	
			Personnes en situation d'handicap	
			Personnes vivantes avec des défis en santé mentale	
			Personnes à faible revenu	

Document de présentation

Secteurs priorités	Objectifs	Indicateurs	Cible	Montant estimatif (Montant total de l'enveloppe : 436 711 \$)
Itinérance	Favoriser la collaboration et développer des ressources adaptées pour répondre aux besoins liés à l'itinérance	- Nombre de demandes - Nombre de références - Nombre de partenaires impliqués	- 20 personnes ayant fait une demande - 20 références réalisées - 4 à 10 partenaires mobilisés	45 000 \$
Logement	Accroître l'accès à des logements abordables, adaptés et durables	- Nombre d'initiatives en logement	- 2 initiatives mises en place	100 000 \$
Sensibilisation et lutte aux préjugés	Favoriser des milieux de vie sécuritaires inclusifs et respectueux (Équité, Diversité, Inclusion)	- Nombre d'évènement pour favoriser des milieux de vie inclusifs	- 3 événements réalisés	45 000 \$
Éducation et littératie	Favoriser l'accès à l'éducation, à la formation et au développement des compétences	- Nombre de formations - Nombre d'initiatives - Nombre de partenaires	- 2 formations offertes - 2 initiatives réalisées - 10 partenaires impliqués	22 500 \$
Transition socio-écologique	Compréhension de la transition socio-écologique (TSÉ)	- Nombre d'initiatives - Nombre de rencontres	- 2 initiatives réalisées - 3 rencontres tenues	22 500 \$
Sécurité alimentaire	Assurer à toutes et à tous une alimentation saine, de qualité, abordable et accessible	- Nombre d'actions réalisées - Nombre de ménages rejoints - Nombre de partenaires	- 10 actions réalisées - 140 ménages rejoints - 03 partenaires impliqués	90 000 \$
Transport, accès aux services	Renforcer la mobilité territoriale	- Nombre de rencontres en concertation - Nombre de partenaires impliqués	- 5 rencontres de concertation - 08 partenaires impliqués	30 600 \$
Pauvreté et dévitalisation des communautés	Améliorer les conditions de vie et l'accès aux services	- Nombre de projets concertés - Nombre de ménages rejoints - Nombre de partenaires	- 3 projets concertés - 100 ménages rejoints - 05 partenaires impliqués	45 000 \$
Accessibilité et inclusion numérique (fracture numérique)	Favoriser l'inclusion numérique et l'accès à l'information, à la formation et à la communication	- Nombre de formations / ateliers - Nombre d'actions - Nombre de soutiens / ressources	- 02 formations offertes - 02 actions réalisées - 05 soutiens / ressources - 100 personnes rejointes	36 111 \$

Sélection et soutien des projets financés

Le cadre normatif du FQIS propose que les projets soient appréciés et jugés selon les critères suivants :

- Les retombées de l'initiative sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Les caractéristiques de l'initiative, notamment les objectifs poursuivis, la nature, la pertinence, l'originalité;
- Le réalisme de la planification;
- La capacité de l'organisme à réaliser l'initiative grâce à son expertise et à celle de ses partenaires, puis grâce à sa capacité financière;
- La diversité des contributions financières;
- L'impact sur les communautés desservies
- Le caractère structurant de l'initiative;
- La présence d'appuis à l'initiative dans le milieu;
- L'existence d'un potentiel de financement récurrent des activités découlant de l'initiative après la période de subvention.

La pertinence de chaque initiative sera évaluée au regard du plan d'action local. La concertation établira une grille d'analyse et de sélection basée sur ces critères, permettant d'évaluer les projets de manière objective et transparente. Cette grille servira de fondement pour encadrer l'évaluation des initiatives et constitue le lien direct avec les mécanismes de sélection des projets, qui détaillent le processus par lequel les demandes seront examinées, priorisées et approuvées.

Gestion de l'enveloppe financière et modalités de dépôt des initiatives

L'enveloppe financière allouée au territoire de la Minganie dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2024-2029 s'élève à 484 711.39 \$, à laquelle s'ajoutent les montants dédiés aux frais de gestion et à la mobilisation. La répartition des fonds se fera progressivement sur la durée de l'entente. La répartition des fonds se fera progressivement sur la durée de l'entente.

Cette enveloppe vise à soutenir des initiatives locales en cohérence avec les priorités identifiées dans le présent plan d'action. Elle est utilisée de manière flexible et stratégique afin de maximiser les retombées sur le territoire. Aucun montant maximal prédéfini n'est fixé par projet. Le financement accordé est déterminé en fonction de :

- la portée de l'initiative;
- son caractère structurant;
- son arrimage avec les priorités locales;
- des ressources disponibles.

Les initiatives sont travaillées en amont avec les partenaires, notamment au sein de l'axe de l'Alliance de la Table de développement social et des communautés (TDSC) de la Minganie. Ce qui permettra de bonifier les propositions, d'assurer une cohérence avec les priorités du territoire et de favoriser les partenariats.

Les promoteurs sont encouragés à échanger avec la ressource en développement de la MRC afin d'être accompagnés dans la structuration de leur projet, de la phase de rédaction jusqu'au dépôt officiel.

Une fois déposées, les initiatives sont analysées par le comité d'analyse des demandes de financement, conformément aux mécanismes prévus dans le présent plan d'action.

Modalités de dépôt de demandes d'aide financière

Toutes les demandes d'aide financière visant des projets locaux, qu'il s'agisse de projets nouveaux ou de projets structurants en continuité, doivent être soumises via un formulaire de demande d'aide financière.

Ce formulaire est accessible :

- en ligne, sur le site web de la MRC de Minganie,
- ou directement auprès de l’agent en développement social et des communautés de la MRC de Minganie, qui peut accompagner les promoteurs dans la préparation de leur demande.

Mécanismes de sélection des projets

L’approbation des initiatives locales se fait par un comité d’analyse indépendant de la concertation. Ce comité d’analyse, indépendant de la concertation, utilise la grille d’analyse et les critères définis précédemment pour évaluer chaque demande de financement et formuler des recommandations. En cas où les demandes de financement excèdent l’enveloppe disponible, le comité d’analyse a également la responsabilité d’établir une priorisation des projets selon les critères convenus. Le comité d’analyse créé dans le cadre de la lutte à la pauvreté et à l’exclusion sociale est responsable d’analyser les demandes, d’émettre une recommandation et d’approuver les projets. Il est distinct de la concertation générale de lutte à la pauvreté.

Toutes les initiatives sélectionnées doivent faire l’objet d’une résolution du conseil de la MRC pour officialiser l’aide financière. La ressource professionnelle de la MRC assure la conformité des projets au PARC et au cadre normatif du FQIS. La ressource régionale peut être consultée au besoin pour vérifier la conformité aux normes du FQIS.

Chaque convention détaillera les modalités administratives liées à l’octroi de la subvention, laquelle sera versée en deux paiements.

Tableau 3 Modalités de versements de l'aide financière

Versement 1	90 % du montant total accordé à la suite de la signature de la convention d’aide financière par les parties
Versement 2	10 % versé lors de la réception du rapport final

Enfin, la MRC est responsable de signer la convention d’aide financière avec l’organisme promoteur. La MRC de Caniapiscau, fiduciaire régional de l'entente sera également signataire de toutes les conventions des initiatives locales.

Reddition de comptes

Tous les organismes promoteurs d'une initiative ayant reçu un soutien financier du FQIS et ayant conclu une convention d'aide financière avec une MRC doit remettre une reddition de comptes chaque année que le projet est en cours au plus tard le 15 avril. Cette reddition de comptes comprend :

- un rapport des activités réalisées dans le cadre de l'initiative;
- le rapport financier du dernier exercice complété avec une annexe spécifique qui identifie les subventions, commandites et autres formes d'aide financière reçues de tous les paliers de gouvernement et sociétés d'État;
- un rapport détaillé de l'utilisation de la subvention versée;
- tout autre document jugé nécessaire.

À son tour la MRC de Minganie doit fournir une reddition de comptes sur la base des mêmes éléments au plus tard le 1^{er} mai de chaque année ou sur réception des documents produits par le ministère pour la reddition de comptes annuelle.

Diffusion de l'information, des résultats et des pratiques gagnantes

Afin d'assurer la transparence, la visibilité et le partage des bonnes pratiques, la MRC de Minganie met en place un plan de diffusion structuré pour informer les partenaires et la population des initiatives financées par l'Alliance pour la solidarité.

Objectifs :

- Informer les partenaires et la communauté des projets et initiatives soutenus.
- Valoriser les pratiques gagnantes et les réussites locales et régionales.
- Favoriser la participation, la collaboration et l'inspiration entre les acteurs locaux.

Moyens de diffusion

Afin d'assurer une circulation efficace de l'information, de valoriser les retombées du projet et de mettre en lumière les initiatives porteuses, nous avons élaboré une stratégie de communication adaptée à l'échelle de la MRC.

Tableau 4 Moyen de diffusion

Moyen de diffusion	Description	Responsable/Fréquences
Site Web de la MRC de Minganie	Centraliser tous les documents relatifs à l’Alliance (plan d’action, formulaires, etc.)	Agente en développement social et des communautés de la MRC (Maintien continu)
Pages Facebook de et Site Web de la MRC de Minganie	Regrouper les nouvelles locales et régionales, l’avancement de la démarche, les projets financés et les bonnes pratiques	Agente en développement social et des communautés de la MRC (une fois/an)
Rencontres d’échanges entre ressources	Échanger sur les préoccupations, les réussites et optimiser les communications entre les ressources en développement social et les MRC	Responsable régionale (au besoin)
Rencontre des partenaires	Mettre à jour le plan d’action et revoir l’état de la situation de la pauvreté et de l’exclusion sociale dans la MRC	Tous les membres de l’axe 4 de l’Alliance pour la solidarité (au besoin)
Rencontre des partenaires	Analyser et évaluer les demandes de financement	Tous les membres de l’axe 4 de l’Alliance pour la solidarité (en fonction des demandes)

Cadre de gestion

Organismes admissibles

- ✓ Les personnes morales à but non lucratif
- ✓ Les coopératives considérées comme organismes à but non lucratif par Revenu Québec
- ✓ Les organismes municipaux, dont les municipalités régionales de comté (MRC)
- ✓ Les conseils de bande, les conseils de villages nordiques, l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador et la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, de même que tout autre regroupement autochtone visé par l'article 3.48 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30)
- ✓ Les centres de recherche ou les institutions qui œuvrent en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Dépenses admissibles

- ✓ Les dépenses nécessaires et directement reliées à la réalisation des initiatives approuvées
- ✓ Le salaire des ressources humaines directement reliées à la réalisation des initiatives approuvées, pourvu que les salaires correspondent à ceux habituellement versés par l'organisme lui-même aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional

Dépenses non admissibles

- ✓ Les dépenses allouées à la réalisation des initiatives qui sont antérieures à leur approbation
- ✓ Le financement de la dette ou le remboursement d'emprunts déjà conclus ou à venir
- ✓ Le financement des initiatives déjà réalisées

- ✓ Les dépenses remboursées par un autre programme
- ✓ Les dépenses visant l'achat ou la rénovation de biens immobiliers, de terrains ou de véhicules de transport
- ✓ Les dépassements de coûts en cours de réalisation d'initiatives
- ✓ Le salaire des ressources humaines ou les autres dépenses directement reliées aux activités régulières de l'organisme bénéficiaire

Initiatives admissibles

Les initiatives doivent viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elles peuvent être expérimentales (nouveau projet, projet pilote) ou structurantes. Les travaux de recherche sont aussi admissibles.

En ce qui concerne les initiatives structurantes, elles doivent répondre aux critères énumérés ci-dessous.

- ✓ Issue du plan d'action local, s'inscrit dans les priorités d'intervention
- ✓ Planifiée et mise en œuvre de manière collective, démontre une collaboration intersectorielle ou une mobilisation du milieu
- ✓ Permet d'opérer des changements durables et s'inscrit dans une perspective de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale
- ✓ Entraîne des répercussions dans d'autres domaines (effet de levier), a un effet multiplicateur, permet de développer d'autres initiatives
- ✓ Respecte le cadre normatif du FQIS

Les initiatives structurantes impliquent de maintenir des initiatives existantes, ayant déjà reçu du financement, lorsque les milieux ainsi que les partenaires intersectoriels font consensus, et ce, dans le respect des orientations et des normes du FQIS.

Calcul de l'aide financière et cumul des aides gouvernementales

Le montant de l'aide financière versée par le FQIS en soutien à l'initiative sélectionnée ne pourra excéder 90 % des dépenses admissibles de cette initiative.

Les éléments suivants pourront être comptabilisés dans la contribution du milieu représentant 10 % des dépenses admissibles.

- La contribution financière de l'organisme promoteur et des partenaires non gouvernementaux
- La valeur équivalente des prêts en ressources humaines non rémunérées par la subvention FQIS qui sont essentielle à la réalisation de l'initiative
- Les ressources matérielles mises à la disposition de l'initiative (locaux, équipements, services techniques, etc.)

La valeur du service rendu par des ressources bénévoles ne peut être comptabilisé dans la contribution du milieu.

Le cumul maximal des aides gouvernementales comprend le total des aides financières accordées, incluant celle du FQIS, pour des coûts admissibles de l'initiative par l'ensemble des ministères, des organismes, des sociétés d'État, des gouvernements du Canada et du Québec ainsi que des entités municipales. De façon générale, ce cumul ne pourra excéder 90 % des dépenses admissibles de l'initiative.

Le calcul du cumul des aides financières directes ou indirectes reçues des ministères, organismes et sociétés d'État des gouvernements du Québec et du Canada, y compris les crédits d'impôt ainsi que des entités municipales qui ne sont pas directement bénéficiaires du programme, ne doit pas dépasser 100 % des dépenses admissibles. Cette règle de cumul vise à éviter des cas d'abus et éviter que les aides gouvernementales financent plus de 100 % des dépenses admissibles du projet. Elle permet aussi de s'assurer qu'il y ait un apport financier de la part du bénéficiaire, de partenaires privés, ou de la communauté.

ANNEXE

Portrait de la Minganie

2024-2029

Les enjeux de pauvreté et d'exclusion sociale

Table des matières

Liste des figures et des tableaux..... 3

Introduction 4

Caractéristiques géographiques et sociodémographiques 5

 Territoire de la MRC de Minganie 5

 Population de la MRC de Minganie..... 7

 Population en âge de travailler et taux d’activité 9

 Taux d’emploi et chômage..... 9

 Répartition selon le genre sur le marché du travail 10

 Répartition par groupe d’âge 11

 Niveau de scolarisation et activité économique 12

Population visée 13

 Personnes à faible revenu 13

 Personnes vivant seules..... 13

 Les familles monoparentales 14

 Personnes en situation de précarité résidentielle 15

 Personnes aînées 15

 Personnes immigrantes et/ou racisées 16

 Les femmes 16

 Les membres des Premières Nations 17

 Personnes en situation d’handicap 18

 Mineurs..... 18

 La communauté LGBTQI+..... 18

 Personnes à l’intersection de plusieurs inégalités 19

Conclusion 20

Liste des figures et des tableaux

Figure 1: Carte de découpage administratif de la région administrative de la Côte-Nord	5
<i>Figure 2: Carte du découpage administratif de la MRC de Minganie</i>	<i>6</i>
Figure 3 : Pyramide des âges de la population de la Minganie	8
Figure 4: Indicateurs du marché du travail en 2016 et 2021 par tranche d'âge	11
Figure 5: Population âgée de 15 ans et plus selon le niveau de scolarité	12
Tableau 1: Municipalités de la Minganie et nombre d'habitants.....	7
Tableau 2 : Les principaux indicateurs du travail par genre.....	10

Introduction

Le présent document constitue le portrait de la Minganie dans le cadre de l'élaboration du plan d'action local 2024-2029 de l'Alliance pour la solidarité de la Côte-Nord. Il vise à fournir un aperçu détaillé des caractéristiques géographiques, sociodémographiques et économiques du territoire, ainsi qu'une identification des populations vulnérables et des enjeux de pauvreté et d'exclusion sociale qui les touchent.

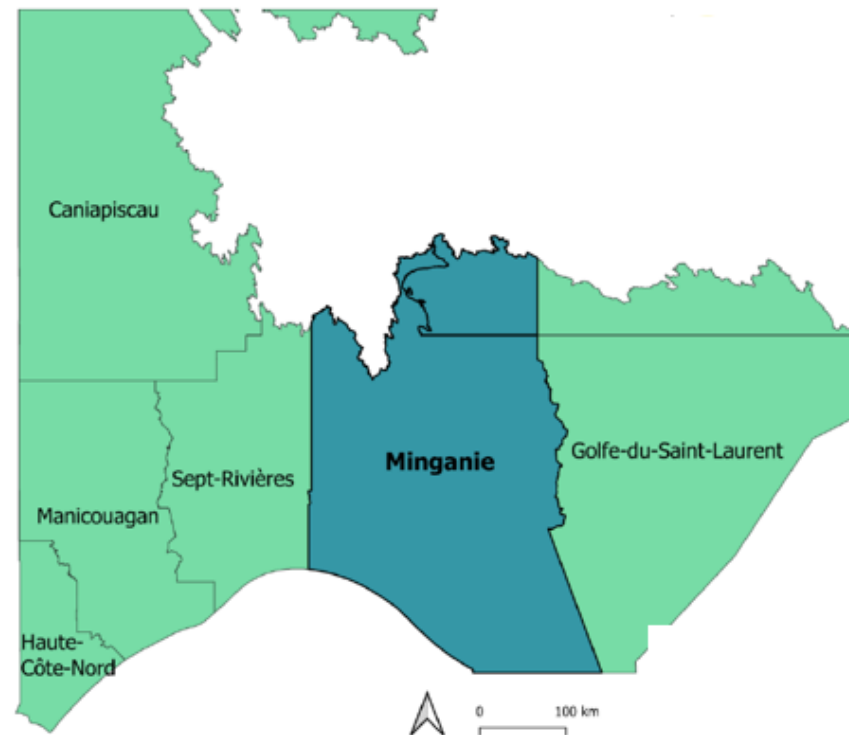
Ce portrait sert de fondement à la planification des actions collectives et à l'orientation des interventions des partenaires en développement social et des communautés. Il met en lumière les défis spécifiques auxquels font face certaines populations et offre des données concrètes permettant d'adapter les initiatives afin qu'elles répondent réellement aux besoins locaux.

Caractéristiques géographiques et sociodémographiques

Territoire de la MRC de Minganie

La municipalité régionale de comté de Minganie se trouve sur la bande nord du golfe du Saint-Laurent, dans la zone administrative de la Côte-Nord. Elle est bordée à l'est par la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, au nord par le Labrador, à l'ouest par la MRC des Sept-Rivières et au sud par le golfe du Saint-Laurent. Plus généralement, le lien physique de la Côte-Nord avec le reste du Québec est limité par d'importantes contraintes naturelles, en particulier le fleuve et le golfe du Saint-Laurent au sud, ainsi que la rivière Saguenay à l'ouest. Ces éléments constituent des obstacles géographiques majeurs¹ (figure 1).

Figure 1: Carte de découpage administratif de la région administrative de la Côte-Nord



¹ Plan de Développement de la Zone Agricole de la MRC de Minganie

La MRC de Minganie est une immense région entre la forêt boréale et le golfe du Saint-Laurent. Située à l'est de la Côte-Nord, elle occupe une superficie de 71 631,84 km², ce qui représente environ 23 % du territoire de la Côte-Nord (figure 2)².

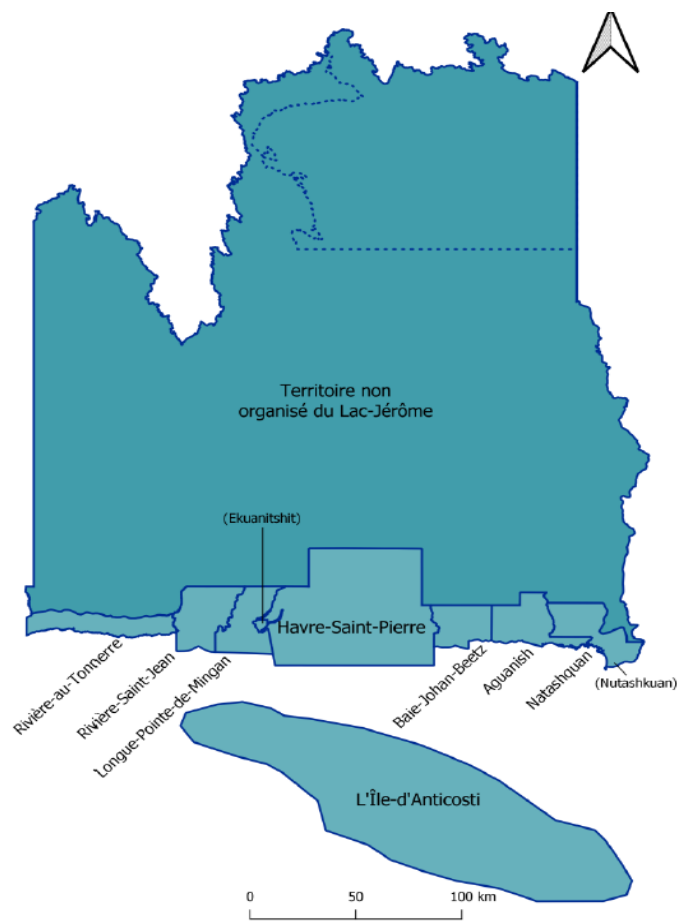


Figure 2: Carte du découpage administratif de la MRC de Minganie

² Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles (MERN) Gouvernement du Québec, Réalisation : Catherine Simard-Côté, Projection : NAD83 Géographie EPSG 4269

Population de la MRC de Minganie

La MRC de la Minganie regroupe huit municipalités locales.³ Celles-ci, de même que leur population respective, sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 1: Municipalités de la Minganie et nombre d’habitants

Municipalité	Nombre habitants
Rivière-au-Tonnerre/Sheldrake	293
Rivière-Saint-Jean/Magpie	223
Longue-Pointe-de-Mingan	414
Havre-Saint-Pierre	3 371
Baie-Johan-Beetz	78
Aguanish	222
Natashquan	265
L’Île-d’Anticosti	196

Deux communautés autochtones, Nutashkuan et Ekuanitshit, font également partie intégrante du territoire.

Selon les données estimées en 2025, la population de la MRC s’élève à 6 565 habitants soit environ 7,3 % de la population nord-côtière et seulement 0,1 % de la population québécoise. Ce chiffre place la Minganie au quatrième rang des six MRC de la Côte-Nord. La population se répartit de façon presque égale entre les genres, avec 50,2 % d’hommes et 49,8 % de femmes⁴. Toutefois, on observe une surreprésentation des femmes parmi les aînés, celles-ci constituant 60,8 % de la population de 75 ans et plus, ce qui s’explique par une espérance de vie plus élevée.

³ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Régions administratives. Côte-Nord (région 09). Portrait général, 2025, [En ligne]. Disponible en ligne : [Cartographie de la région administrative de la Côte-Nord \(09\)](#)

⁴ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Portrait socioéconomique de la MRC de la Minganie. Recensement de 2021. Disponible en ligne : [Portrait socioéconomique de la Côte-Nord – 2025 - MRC de Minganie](#)

La structure d'âge de la Minganie témoigne d'un vieillissement de la population. En 2021, 21,3 % des habitants avaient 65 ans ou plus, alors qu'ils n'étaient que 13,1 % en 2006. Elle illustre en elle-même les grands changements vécus dans les services et l'accès aux soins en Minganie. À l'inverse, la proportion des jeunes de 0 à 19 ans a diminué, passant de 25 % en 2006 à 22,5 % en 2021, tandis que celle des 20 à 64 ans est passée de 62 % à 56 %. L'âge médian a progressé de 41 ans en 2006 à 46 ans en 2021, soit un rythme de vieillissement comparable à celui observé pour la Côte-Nord, mais plus rapide que la moyenne québécoise (figure 3)⁵.

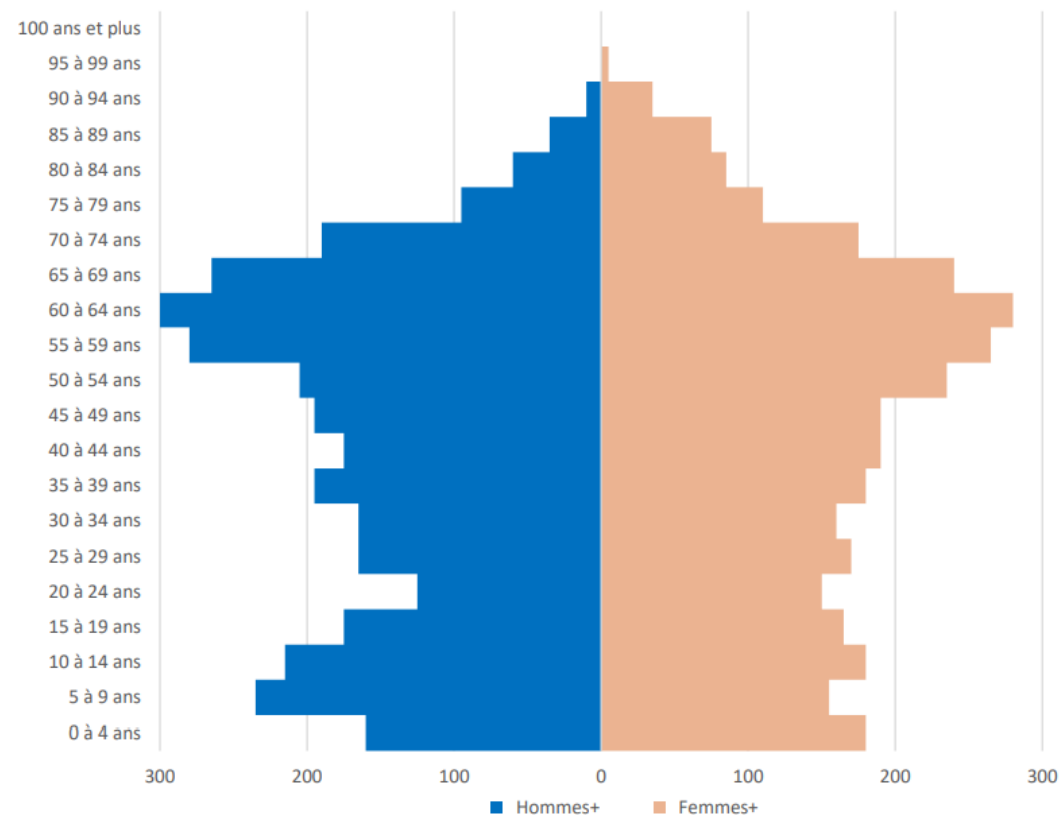


Figure 3 : Pyramide des âges de la population de la Minganie

⁵ Source : Statistique Canada, recensement 2021, compilation effectuée par Services Québec.

Sur les quinze dernières années, la population de la Minganie est demeurée relativement stable. Les évolutions récentes s'expliquent par un solde migratoire interne historiquement négatif, qui tend à s'améliorer depuis 2015 et même à devenir légèrement positif depuis 2020. Cependant, l'accroissement naturel de la population demeure très faible, avec moins de 35 naissances nettes par an depuis 2011. Cette tendance s'est même inversée en 2022 et 2023, lorsque le nombre de décès a dépassé celui des naissances. La majorité des naissances est concentrée dans certaines zones où de jeunes familles sont davantage établies, tandis que d'autres secteurs en comptent peu ou pas du tout. Cette répartition inégale influence directement la planification des services et la réflexion sur les besoins des communautés locales.

Les projections démographiques indiquent que la population de la Minganie continuera de diminuer dans les prochaines décennies, avec une baisse anticipée de 8,9 % entre 2021 et 2041. Le vieillissement de la population se poursuivra également, la proportion des 65 ans et plus devant passer de 20,5 % en 2021 à 28,7 % en 2041, soit plus d'une personne sur quatre⁶. L'âge médian atteindrait alors 47,4 ans. Le rapport de dépendance démographique augmentera sensiblement, passant de 76 personnes à charge pour 100 personnes en âge de travailler en 2021 à 101 en 2041, du fait principalement de la hausse du nombre d'aînés. Cette progression sera plus rapide qu'à l'échelle du Québec.

Population en âge de travailler et taux d'activité

Selon le recensement de 2021, la MRC de Minganie compte 5 140 personnes âgées de 15 ans et plus, considérées comme étant en âge de travailler. Parmi elles, 63,3 % (soit 3 255 personnes) sont actives sur le marché du travail, c'est-à-dire qu'elles occupent un emploi ou sont à la recherche active d'un poste. Ce taux d'activité est légèrement supérieur à celui de la Côte-Nord (60,5 %) mais demeure inférieur à la moyenne québécoise (64,1 %)⁷.

Taux d'emploi et chômage

En 2021, le nombre de personnes occupées s'élève à 2 955, ce qui représente 57,5 % de la population en âge de travailler. Ce taux d'emploi est supérieur à celui de la Côte-Nord (55,9 %) mais demeure inférieur à la moyenne du Québec (59,3 %). Parmi ces travailleurs, 80 % occupent un emploi à temps plein, un taux légèrement plus élevé que celui de la Côte-Nord (79,9 %) et du Québec (76,6 %). Par ailleurs, le taux de chômage en Minganie est de 9,4 %, supérieur à celui de la Côte-Nord (7,5 %) et à la moyenne québécoise (7,6 %). Depuis 2016, la région a vu une amélioration notable avec une hausse de 3,7 points du taux d'emploi et une baisse de 5,9 points du taux de chômage.

⁶ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Portrait socioéconomique de la MRC de la Minganie. Recensement de 2021. Disponible en ligne : [Portrait socioéconomique de la Côte-Nord – 2025 - MRC de Minganie](#)

⁷ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Portrait socioéconomique de la MRC de la Minganie. Recensement de 2021. Disponible en ligne : [Portrait socioéconomique de la Côte-Nord – 2025 - MRC de Minganie](#)

Répartition selon le genre sur le marché du travail

La population en âge de travailler est presque également répartie entre hommes (50,2 %) et femmes (49,7 %). Les hommes sont légèrement plus actifs sur le marché du travail, avec un taux de participation de 51,3 %, comparativement à 48,7 % pour les femmes. La proportion d’hommes et de femmes en emploi est quasiment égale, soit 50,1 % contre 49,9 %.

Tableau 2 : Les principaux indicateurs du travail par genre⁸

	Total — Genre	Hommes+	Femmes+	Part (%)	
				Hommes ⁺	Femmes ⁺
Total — Population de 15 ans ou plus	5 140	2 580	2 555	50,2 %	49,7 %
Population active totale	3 255	1 670	1 585	51,3 %	48,7 %
Personnes occupées	2 955	1 480	1 475	50,1 %	49,9 %
Personnes occupées à temps plein (30 heures et plus)	2 340	1 270	1 070	54,3 %	45,7 %
Personnes occupées à temps partiel (moins de 30 heures)	405	140	265	34,6 %	65,4 %
Aucune heure de travail rémunéré	215	75	140	34,9 %	65,1 %
Chômeurs	305	190	115	62,3 %	37,7 %
Inactifs	1 885	910	970	48,3 %	51,5 %
Taux d'activité (%)	63,3 %	64,7 %	62 %	S.O.	S.O.
Taux d'emploi (%)	57,5 %	57,4 %	57,7 %	S.O.	S.O.
Taux de chômage (%)	9,4 %	11,4 %	7,3 %	S.O.	S.O.

En ce qui concerne le type d’emploi, une majorité d’hommes en emploi occupent un poste à temps plein (54,3 %), tandis que les femmes en emploi sont davantage présentes dans des emplois à temps partiel (65,7 %)⁹.

⁸ Statistique Canada, recensement 2021, compilation effectuée par Services Québec

⁹ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Portrait socioéconomique de la MRC de la Minganie. Recensement de 2021. Disponible en ligne : [Portrait socioéconomique de la Côte-Nord – 2025 - MRC de Minganie](#)

Répartition par groupe d'âge

La population en âge de travailler se répartit en trois groupes. Les jeunes de 15 à 24 ans (11,9 %), les adultes de 25 à 54 ans (42,7 %) et les personnes de 55 ans et plus (45,4 %). La population active suit une tendance similaire, avec une majorité d'adultes (58,5 %), suivis des aînés (30,4 %) et des jeunes (11,1 %). Parmi les personnes inactives, les aînés constituent la majorité (71,4 %), tandis que les jeunes et les adultes représentent respectivement 13 % et 15,4 %. Depuis 2016, tous les groupes ont vu leur participation au marché du travail augmenter, particulièrement les jeunes, dont le taux d'emploi a progressé de 13,6 points et le taux de chômage a diminué de 15 points. En 2021, 59,4 % des personnes occupées avaient entre 25 et 54 ans, 29,3 % avaient 55 ans et plus, et 11,3 % étaient âgées de 15 à 24 ans.

Afin d'illustrer l'évolution des principaux indicateurs du marché du travail, le graphique suivant présente une comparaison des données de 2016 et de 2021 selon les tranches d'âge (figure 4)¹⁰.

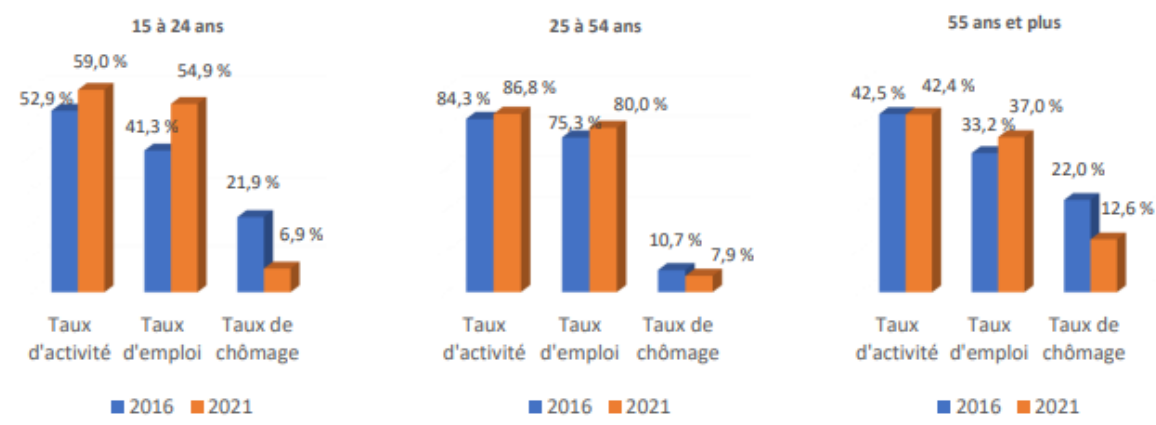


Figure 4: Indicateurs du marché du travail en 2016 et 2021 par tranche d'âge

¹⁰ Statistique Canada, recensements 2016 et 2021, compilation effectuée par Services Québec

Niveau de scolarisation et activité économique

Dans la Minganie, plus d'un tiers des personnes en âge de travailler (35,3 %) ne possèdent aucun certificat, diplôme ou grade, tandis que 18,8 % ont un diplôme d'études secondaires ou une attestation d'équivalence. Près de la moitié (45,9 %) détient un certificat, diplôme ou grade d'études postsecondaires. La figure 5, présentée ci-dessous, permet d'imager la répartition de la population âgée de 15 ans et plus selon le niveau de scolarité ¹¹.

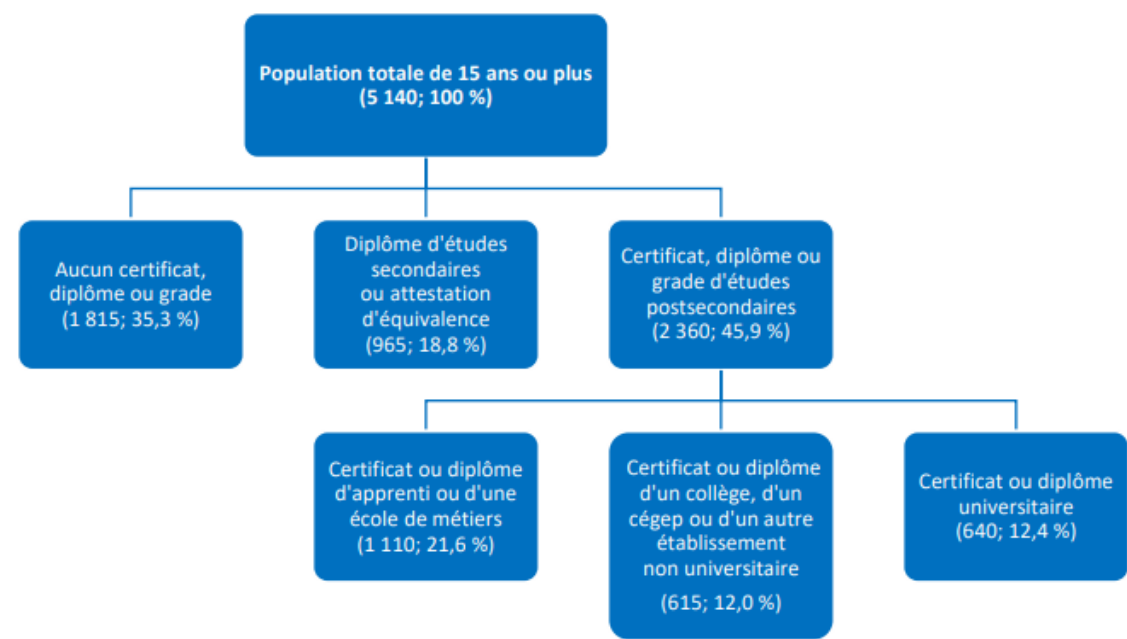


Figure 5: Population âgée de 15 ans et plus selon le niveau de scolarité

Parmi les personnes sans diplôme, 52,1 % sont actives sur le marché du travail, tandis que 74,3 % des personnes les plus scolarisées sont actives. Les détenteurs d'un diplôme d'études secondaires ou équivalent affichent un taux d'activité de 55,4 %. Comparativement à la Côte-Nord et au Québec, la Minganie présente une proportion plus faible de personnes actives ayant des études postsecondaires (54,5 % contre 63,1 % pour la Côte-Nord et 71,3 % pour le Québec). Parmi la population inactive, les personnes les moins scolarisées constituent le groupe le plus important, représentant 46,2 % de cette population.

¹¹ Statistique Canada, recensement 2021, compilation effectuée par Services Québec

Population visée

Les priorités d'action identifiées par l'Alliance pour la solidarité visent à répondre aux enjeux de pauvreté et d'exclusion sociale les plus pressants sur le territoire. Pour assurer l'efficacité et la pertinence de ces actions, il est essentiel de préciser les populations ciblées. Cette identification permet d'adapter les interventions aux besoins spécifiques de chacun, de favoriser l'inclusion et de garantir que les initiatives touchent les personnes qui en bénéficient le plus.

Personnes à faible revenu

En Minganie, les personnes à faible revenu sont particulièrement touchées par un ensemble de facteurs structurels qui rendent leur quotidien plus difficile. À Havre-Saint-Pierre, par exemple, plus de la moitié de la population (52 %) se trouve en situation de grande défavorisation¹². Cette précarité est accentuée par le coût de la vie élevé sur la Côte-Nord, qui complique considérablement les possibilités de sortir de la pauvreté. Pour une famille de quatre, le revenu minimal nécessaire afin de couvrir les besoins de base atteint 82 270 \$ à Havre-Saint-Pierre et 95 522 \$ à Anticosti. Ces montants sont nettement supérieurs à ceux requis à Sept-Îles (76 916 \$) par exemple.

Ces revenus plus élevés reflètent surtout des coûts non concurrentiels et disproportionnés, notamment pour l'alimentation, les télécommunications et les produits de soins personnels. Ces derniers peuvent coûter entre 13 % et 22 % de plus dans certains villages plus éloignés comme Rivière-au-Tonnerre, Port-Menier et Natashquan¹³. À cela s'ajoutent les frais liés à la nécessité de posséder au moins une voiture, souvent deux pour une famille en raison de l'absence de transport en commun. L'achat, l'entretien, l'essence et les déplacements fréquents, que ce soit pour des services de santé spécialisés, des soins dentaires ou encore pour visiter la famille et magasiner à l'extérieur de la région. Toutes ces charges alourdissent encore davantage le fardeau financier.

Enfin, le logement constitue une dépense importante qui pèse lourdement sur les ménages à faible revenu¹⁴. En Minganie, les loyers augmentent plus rapidement que l'inflation, ce qui fragilise davantage les familles et empêche plusieurs d'entre elles de se sortir durablement de la pauvreté.

Personnes vivant seules

Les personnes vivant seules constituent un sous-groupe particulièrement vulnérable parmi les populations à faible revenu en Minganie, exposées à des défis financiers spécifiques. Dans les localités autres que Havre-Saint-Pierre, une personne seule sur deux vit sous le seuil de pauvreté. Le revenu viable nécessaire varie entre 39 000 \$ et

¹² Observatoire des réalités familiales du Québec. Disponible en ligne. <https://www.orfq.inrs.ca/17-regions-du-quebec/09-cote-nord/>

¹³ Le revenu viable hors des grands centres. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques. Disponible en ligne. https://iris-recherche.qc.ca/publications/le-revenu-viable-hors-des-grands-centres/#6_Minganie

¹⁴ Le logement encore au cœur de la sortie de pauvreté 2025. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques. Disponible en ligne. <https://iris-recherche.qc.ca/publications/revenu-viable-2025/>

41 500 \$ selon la municipalité, soit plus de 7 000 \$ de plus que dans la région de Montréal (32 000 \$). À Havre-Saint-Pierre, ce revenu viable est estimé à 39 782 \$, à Rivière-au-Tonnerre à 40 358 \$, à Natashquan à 40 472 \$ et à Port-Menier à 41 591 \$¹⁵.

Cette situation découle principalement du fait que vivre seul signifie assumer seul l'ensemble des charges financières, comme le logement, le chauffage, l'électricité ou encore l'alimentation. L'absence de partage des dépenses accroît la pression financière et réduit la capacité d'épargne. Les personnes seules se retrouvent donc plus limitées dans leur préparation à la retraite, la gestion des imprévus ou l'accès à des soins de santé de qualité.

Les conséquences de cette vulnérabilité sont multiples. À savoir une plus grande dépendance aux programmes publics, un risque accru de demeurer sous le seuil de pauvreté, et une mobilité sociale réduite.

Les familles monoparentales

Les défis auxquels font face les familles monoparentales, notamment en matière de revenu et d'accès aux services essentiels, résonnent également pour les personnes vivant seules. Ces dernières partagent une vulnérabilité économique similaire, car l'ensemble des charges financières repose sur un seul revenu, ce qui accentue le risque de pauvreté et limite l'accès aux ressources nécessaires à une vie stable et sécurisée.

Il n'existe pas de statistiques récentes spécifiques aux familles monoparentales dans la MRC de Minganie, mais au Québec de manière générale, leur proportion est en augmentation et elles sont majoritairement composées de femmes. En 2021, sur 1 287 685 familles avec enfants recensées, 383 780 étaient des familles monoparentales, soit 29,8 % de l'ensemble. Parmi elles, 291 775 familles (76 %) ont au moins un enfant âgé de 24 ans ou moins, tandis que 92 000 (23 %) ont des enfants de 25 ans et plus. Les familles monoparentales dont le parent est de sexe féminin sont proportionnellement plus nombreuses que celles dont le parent est de sexe masculin (284 020, soit 74 %, contre 99 755, soit 26 %). Cette tendance se maintient quel que soit l'âge des enfants¹⁶. En Minganie, ces familles peuvent être particulièrement touchées par le coût élevé de la vie, l'accès limité aux services de garde et l'absence de service de transport collectif, ce qui amplifie leur vulnérabilité économique et sociale.

¹⁵Le revenu viable en 2025. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques. https://iris-recherche.qc.ca/publications/le-revenu-viable-hors-des-grands-centres/#612_Portrait_du_revenu

¹⁶ Statistiques de santé et de bien être selon le sexe - Tout le Québec. Nombre de mères et de pères monoparentaux, Québec, 2011 à 2021. Disponible en ligne. <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/statistiques-donnees-sante-bien-etre/statistiques-de-sante-et-de-bien-etre-selon-le-sexe-volet-national/familles-monoparentales>

Personnes en situation de précarité résidentielle

En Minganie, la précarité résidentielle affecte surtout les femmes, les aînés, les personnes vivant seules et celles à faible revenu¹⁷. La hausse générale du coût de la vie observée en 2024, incluant les taxes foncières pour les propriétaires et les dépenses courantes, accentue la pression financière sur ces ménages et rend le maintien à domicile encore plus difficile.

L'itinérance constitue une dimension importante de cette précarité résidentielle, bien que son visage soit différent de celui observé dans les grandes villes. Selon une étude récente du CISSS de la Côte-Nord, l'itinérance sur le territoire est souvent « cachée »¹⁸. Plusieurs personnes dorment chez un proche ou un ami, ou vivent dans des situations de logement précaires. Il s'agit surtout d'une itinérance situationnelle, où les personnes sont logées temporairement chez d'autres ou sont à risque de devenir sans-abri. L'étude indique que l'itinérance touche principalement les hommes âgés de 18 à 40 ans ainsi que les personnes vivant seules et à faible revenu. Pour les femmes, l'itinérance est le plus souvent cachée, certaines restant dans des contextes de violence conjugale faute de possibilités de relocalisation. Par ailleurs, les intervenants signalent que les personnes sortant d'institutions, telles que les centres jeunesse, les services de psychiatrie ou les centres de détention, constituent également une population particulièrement à risque.

Personnes aînées

En Minganie, le vieillissement de la population est particulièrement marqué. En 2021, l'âge médian y était de 46 ans et les personnes de 65 ans et plus représentaient déjà 31 % de la population totale. En 2023, leur proportion a même dépassé celle des moins de 20 ans, témoignant d'un déséquilibre générationnel important¹⁹.

Les aînés de la région sont particulièrement vulnérables sur le plan financier. Le coût de la vie élevé, combiné à des revenus de retraite parfois limités notamment pour ceux ayant exercé des emplois saisonniers, à temps partiel ou sans régime complémentaire accroît leur insécurité économique. De nombreux aînés dépendent de la pension de la Sécurité de la vieillesse ou du Supplément de revenu garanti, ce qui représente souvent moins que le revenu nécessaire pour couvrir toutes leurs dépenses²⁰.

La majorité des aînés en Minganie sont propriétaires et demeurent longtemps dans leur résidence, ce qui pose des défis liés aux rénovations, à l'entretien et à l'adaptation des espaces aux besoins liés au vieillissement. La rareté de la main-d'œuvre locale et les coûts élevés des services privés accentuent ces difficultés. L'éloignement des services essentiels entraîne aussi des dépenses supplémentaires et limite l'accès à certains soins ou ressources.

¹⁷ Observatoire québécois des inégalités. Vieillir chez soi: un souhait menacé par la crise du logement. <https://observatoiredesinegalites.com/vieillir-chez-soi-un-souhait-menace-par-la-crise-du-logement>

¹⁸ Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan 2019. Disponible en Ligne. <https://centraidehcnmanicouagan.ca/wp-content/uploads/2020/10/Plan-action-communautaire-Centraide-HCN-Man-2019-2020>.

¹⁹ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Portrait socioéconomique de la MRC de la Minganie. Recensement de 2021. Disponible en ligne : [Portrait socioéconomique de la Côte-Nord – 2025 - MRC de Minganie](#)

²⁰ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Portrait socioéconomique de la MRC de la Minganie. Recensement de 2021. Disponible en ligne : [Portrait socioéconomique de la Côte-Nord – 2025 - MRC de Minganie](#)

Enfin, l'âgisme constitue un facteur de vulnérabilité supplémentaire pour les aînés, en particulier pour les femmes, celles à faible revenu et les personnes vivant avec une démence. Cette discrimination fondée sur l'âge peut entraîner isolement social, diminution de la participation à la vie collective et fragilisation du bien-être des personnes aînées, soulignant l'importance de mesures visant à promouvoir leur inclusion, leur dignité et leur sécurité²¹.

Personnes immigrantes et/ou racisées

En Minganie et sur la Côte-Nord, les données sur les populations immigrantes et racisées demeurent limitées, mais certains indicateurs permettent de mieux comprendre leur réalité. Cependant, en 2021, le recensement a dénombré 80 immigrants permanents en âge de travailler dans la MRC de Minganie. Ce profil est marqué par un niveau de scolarité élevé car plus de 40 % détiennent un diplôme universitaire et environ 17 % un diplôme collégial, ce qui favorise leur intégration au marché du travail²². Toutefois, la croissance plus rapide du nombre de travailleurs temporaires soulève des enjeux particuliers. Ces derniers occupent souvent des emplois saisonniers ou faiblement rémunérés, dans un contexte de statut précaire qui limite leur accès aux services et les expose davantage à des conditions de travail difficiles²³.

Les obstacles à l'intégration demeurent importants à travers des barrières linguistiques et culturelles, une rareté des services de soutien adaptés, et discrimination. Plusieurs travailleurs étrangers rapportent des expériences de salaires injustes, de harcèlement ou de racisme, mais hésitent à dénoncer ces situations en raison des permis de travail fermés.

Les femmes

Les femmes sont particulièrement exposées à la pauvreté et à l'exclusion sociale en Minganie en raison de multiples facteurs. Le revenu médian des femmes y est nettement inférieur à celui des hommes, avec un écart d'environ 10 000 \$ par an, accentué par la forte présence féminine dans les emplois saisonniers et à temps partiel, souvent moins bien rémunérés. À Havre-Saint-Pierre, plus de la moitié des femmes gagnent moins que le revenu viable, ce qui limite leur accès à la prospérité régionale malgré un marché du travail local relativement favorable²⁴.

Les rôles traditionnels de genre demeurent fortement ancrés dans la région, plaçant souvent les femmes dans une situation de dépendance économique vis-à-vis de leur conjoint, ce qui peut entraîner des conséquences importantes en cas de séparation ou de rupture conjugale. Les mères monoparentales en Minganie sont particulièrement touchées²⁵.

²¹ L'âgisme. Disponible en ligne. <https://www.cisssca.com/soins-et-services/prevention-et-conseils-sante/agisme>

²² GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Portrait socioéconomique de la MRC de la Minganie. Recensement de 2021. Disponible en ligne : [Portrait socioéconomique de la Côte-Nord – 2025 - MRC de Minganie](#)

²³ Être chez nous: Panorama de l'immigration internationale dans les régions du... Jean-Louis Bordeleau - Google Books.

²⁴ Le revenu viable en 2025. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques. https://iris-recherche.qc.ca/publications/le-revenu-viable-hors-des-grands-centres/#612_Portrait_du_revenu

²⁵ Violence conjugale dans la région de la Côte-Nord. Ampleur du problème, facteurs explicatifs et pistes d'intervention 2011. Disponible en Ligne. Institut National De Santé Publique Du Québec.

L'accès limité aux services essentiels, tels que la garde d'enfants, les soins de santé spécialisés, complique davantage la vie quotidienne des femmes de la région. Le faible taux de couverture en services de garde (85 % en Minganie en 2024) restreint l'accès au marché du travail pour les mères, tandis que les interruptions et réductions des services de santé obligent à de longs déplacements, augmentant les charges financières et temporelles²⁶.

Enfin, la violence conjugale constitue un enjeu majeur. La Minganie détient l'un des taux les plus élevés d'infractions liées à la violence conjugale au Québec, et le manque de ressources d'hébergement sur le territoire, renforce la vulnérabilité des femmes dans ces situations²⁷.

Les membres des Premières Nations

En Minganie, les membres des Premières Nations représentent 21,9 % de la population²⁸. Cette communauté continue de subir les conséquences des inégalités héritées du colonialisme et est particulièrement exposée aux préjugés discriminatoires et au racisme²⁹.

Les indicateurs en matière d'éducation et d'emploi révèlent des écarts importants avec la population allochtone. Environ 30,5 % des Premières Nations n'ont aucun diplôme, contre 13 % chez les Autochtones. Chez les 25-64 ans, le taux d'emploi est inférieur d'environ 10 % par rapport à la population non autochtone, et le taux de chômage est près de deux fois plus élevé³⁰.

Les revenus sont également affectés³¹. Au Québec, environ 21,4 % des Autochtones vivent avec un faible revenu, comparativement à 14,5 % des Autochtones, et 22 % des enfants autochtones vivent dans un ménage pauvre. Le logement constitue un défi majeur car 18,1 % des Autochtones vivent dans des habitations nécessitant des réparations majeures, contre 6,5 % chez les non-Autochtones. Le surpeuplement et la difficulté à trouver un logement, en partie à cause de discriminations persistantes, accentuent ces problématiques, tout comme la surreprésentation des Autochtones dans les situations d'itinérance.

Les problèmes de santé chroniques, l'insécurité alimentaire et les obstacles à l'accès aux soins touchent également cette population de manière disproportionnée. Les femmes autochtones sont trois fois plus susceptibles de subir de la violence conjugale, tandis que les jeunes autochtones présentent un risque plus élevé d'intimidation et d'exclusion sociale. Ces réalités soulignent l'importance de mesures ciblées pour favoriser la participation sociale, économique et culturelle des Premières Nations en Minganie.

²⁶ Poulin, M.-E. (2024, 13 juin). *Places en garderies : la réalité nord-côtière incomprise*. Le Nord-Côtier. <https://lenord-cotier.com/2024/06/13/places-en-garderies-la-realite-nord-cotiere-incomprise/>

²⁷ Normandin, A. (2) (2024, 12 décembre). La précarité au féminin : un enjeu qui s'aggrave sur la Côte-Nord, Radio-Canada, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2118684/precarite-pauvrete-femme-violence-conjugale>

²⁸ Statistique Canada. (2023). *Profil du recensement, Recensement de la population de 2021, produit n° 98-316-X2021001 au catalogue de Statistique Canada*. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?DGUIDlist=2021S05002480&GENDERlist=1%2C2%2C3&HEADERlist=0&Lang=F&STATISTIClist=1&SearchText=Cote-Nord>

²⁹ Loppie, S., Reading, C., & de Leeuw, S. (2011). *L'effet du racisme sur les Autochtones et ses conséquences* (Fiche d'information). Centre de collaboration nationale de la santé autochtone. <https://www.ccnsa.ca/docs/determinants/FS-Racism2-Racism-Impacts-FR.pdf>

³⁰ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Portrait socioéconomique de la MRC de la Minganie. Recensement de 2021. Disponible en ligne : [Portrait socioéconomique de la Côte-Nord – 2025 - MRC de Minganie](#)

³¹ JULIA POSCA. Portrait des inégalités socioéconomiques touchant les Autochtones au Québec en 2018. Disponible en ligne. https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2021/03/Note_lne_galite_s_4_WEB_02.pdf

Personnes en situation d'handicap

En Minganie, environ 22,5 % des élèves du secondaire sont en situation de handicap ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (28,1 % des garçons et 16,2 % des filles). Ces proportions témoignent d'une réalité importante dans les écoles, où les besoins d'accompagnement et de soutien scolaire sont élevés. Ces difficultés d'apprentissage et d'adaptation ont un impact direct sur la réussite scolaire et la transition vers le marché du travail³².

Pour les familles, la réalité est souvent complexe. L'accès au diagnostic peut être ralenti par l'éloignement géographique, le manque de ressources spécialisées sur place et les délais d'évaluation. Dans le cas des familles des Premières Nations de la Minganie, ces obstacles sont accentués par des barrières linguistiques et culturelles, ainsi qu'une méfiance envers les institutions de santé héritée du contexte historique³³.

Mineurs

En Minganie, le revenu nécessaire pour subvenir aux besoins d'un ménage varie fortement selon la composition familiale et la localisation. Pour une personne seule, il se situe entre 32 800 \$ à Rivière-au-Tonnerre et 44 400 \$ à Natashquan, tandis que pour les familles monoparentales, le revenu viable atteint entre 53 445 \$ et 54 187 \$. Ces niveaux de revenu mettent en évidence les pressions financières importantes auxquelles font face les familles avec enfants, en particulier les familles monoparentales. Les mineurs vivant dans ces contextes sont ainsi directement exposés à la pauvreté et à ses conséquences, telles que l'insécurité alimentaire, le manque d'accès à des activités et services essentiels, et l'isolement social³⁴.

De plus, certains élèves du secondaire doivent fréquenter des résidences scolaires éloignées dès le secondaire 1 ou 4 selon leur localité. Ces déplacements entraînent des coûts supplémentaires pour les familles déjà fragilisées (allocation, produits d'hygiène, transport) et accentuent l'isolement social des adolescents.

La communauté LGBTQI+

En Minganie, comme ailleurs, des personnes s'identifient à la communauté LGBTQI+. Toutefois, aucune donnée locale précise n'est actuellement disponible sur leur réalité socioéconomique ou leurs besoins spécifiques. Cette absence de statistiques ne signifie pas leur inexistence sur le territoire, mais au contraire souligne l'invisibilité à laquelle elles sont confrontées et la nécessité d'intégrer cette population dans les actions de solidarité.

³² Institut de la statistique du Québec. La santé des jeunes du secondaire en 2022-2023. <https://statistique.quebec.ca/fr/document/sante-jeunes-secondaire-2022-2023>

³³ Lefebvre, S. (2025). *Mieux comprendre la trajectoire de services que vivent les familles des premières nations lors d'un diagnostic de trouble du spectre de l'autisme chez leur enfant* (Doctoral dissertation, Université du Québec à Trois-Rivières).

³⁴ Le revenu viable hors des grands centres. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques. Disponible en ligne. https://iris-recherche.qc.ca/publications/le-revenu-viable-hors-des-grands-centres/#6_Minganie

Les études à l'échelle du Québec et du Canada mettent en lumière des vulnérabilités importantes. Dans ce sens, les jeunes LGBTQI+ sont davantage victimes d'intimidation et de discrimination que leurs pairs hétérosexuels et cisgenres³⁵. Près de 34 % des personnes trans ou non binaires et 28 % des jeunes LGB+ rapportent avoir vécu de l'intimidation, comparativement à environ 10 % chez les cisgenres hétérosexuels ³⁶. Ces expériences se traduisent souvent par des conséquences graves sur la santé mentale, incluant des niveaux plus élevés d'anxiété, de dépression et d'idéations suicidaires.

En milieu rural, comme en Minganie, les défis sont accentués par la taille restreinte des communautés et la rareté des ressources adaptées. L'accès aux soins spécialisés, comme l'hormonothérapie ou le suivi par des professionnels de santé spécialisés, est limité, ces services étant surtout disponibles en centre urbain. La stigmatisation, la crainte de dévoiler son identité, l'isolement social et parfois l'hostilité (homophobie, transphobie, microagressions) contribuent à renforcer leur vulnérabilité. Ces facteurs peuvent également mener à une surreprésentation des personnes LGBTQI+ parmi les populations en situation d'itinérance.

Personnes à l'intersection de plusieurs inégalités

Certaines personnes de la Minganie se retrouvent à l'intersection de plusieurs facteurs d'inégalités, ce qui les place dans une situation de précarité accrue. Cette intersectionnalité permet de comprendre comment des dimensions comme le genre, le statut socio-économique, l'origine ethnique, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle interagissent entre elles et amplifient les obstacles.

Ainsi, les femmes autochtones vivant en milieu rural, les mères monoparentales à faible revenu, ou encore les personnes immigrantes en situation de handicap cumulent plusieurs caractéristiques de vulnérabilité. Elles ne font pas seulement face à des défis additionnés, mais bien à des réalités spécifiques et plus complexes d'exclusion sociale et économique.

En Minganie, ces situations se traduisent par une plus grande exposition à la pauvreté, à l'insécurité alimentaire, à l'isolement, ou encore à une détérioration de la santé mentale. Cette approche intersectionnelle permet donc d'identifier ces groupes souvent invisibilisés dans les statistiques générales et d'adapter les solutions aux réalités qu'ils vivent.

³⁵ Institut national de santé publique du Québec. L'intimidation vécue par les jeunes de la diversité sexuelle et de genre. Disponible en ligne. <https://www.inspq.qc.ca/intimidation/personnes-de-la-diversite-sexuelle-et-de-genre/jeunes>.

³⁶ Institut national de santé publique du Québec. Intimidation et cyberintimidation au Québec : faits saillants. Disponible en ligne. <https://statistique.quebec.ca/en/produit/publication/intimidation-et-cyberintimidation-au-quebec-faits-saillants>

Conclusion

Le portrait de la Minganie présenté dans ce document souligne la diversité des réalités vécues par les populations locales et l'importance d'une approche adaptée aux besoins spécifiques de chacun. La complexité des enjeux de pauvreté, d'exclusion sociale et de vulnérabilité des différentes populations cible démontre la nécessité d'actions concertées et modulables.

Les informations et analyses fournies ici permettront de mieux orienter les interventions, d'évaluer les priorités et de mettre en œuvre des initiatives cohérentes et adaptées aux réalités locales. En intégrant une vision flexible et évolutive, le plan d'action 2024-2029 favorisera la solidarité, la participation active des populations concernées et le développement d'actions concrètes, pertinentes et inclusives pour l'ensemble des communautés de la Minganie.